

COMMUNIQUE
du
CONSEIL SCIENTIFIQUE de MEDECINE
ECN nf Juin 2023

Conformément à la législation en vigueur concernant la prescription en France, le conseil scientifique en médecine retient les règles suivantes, qui seront observées lors de création des épreuves des ECNnf de juin 2023.

1. Le respect de l'AMM du médicament,
2. Les recommandations de la HAS et de l'ANSM.
3. En cas d'absence de recommandations de la HAS et de l'ANSM, les pratiques en vigueur recommandées par les collèges de spécialité et les sociétés savantes françaises seront appliquées.

Les nouvelles recommandations seront prises en compte jusqu'au 1^{er} Janvier de l'année des ECNnf.

Publiées après cette date, ces recommandations ne seront pas prises en compte lors de la création des questions.

Le conseil scientifique évaluera les connaissances détaillées dans l'Annexe 1 « programme de connaissances du 2e cycle » de l'Arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé.

Le conseil scientifique s'appuiera sur les documents pédagogiques incluant les référentiels qui auront été publiés ou mis en ligne jusqu'au 31 Décembre 2022.

Fait à Paris le 15 Décembre 2022

Pour le Conseil scientifique de médecine

Pr Marc Braun – Président
Prs Damien Roux et José Labarere – Vice présidents